

Publicité Plan de Financement

REHABILITATION DE LA RA MARIE D'AGREDA



Décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L 1111-11 du code général des collectivités territoriales - JO du 15 septembre 2020

Le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 est pris pour l'application de l'article 83 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique créant l'article L 1111-11 du CGCT. Cet article prévoit que, lorsque qu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques, la collectivité territoriale ou le groupement maître d'ouvrage publie son plan de financement et l'affiche de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue

2021		
<u>Coût des travaux HT</u>		714 098 €
Subventions et Emprunt		
CARSAT	30,00 %	214 203 €
Département 57	14,00 %	100 000 €
EMPRUNT CARSAT	16,00 %	114 255 €
Autofinancement	40,00 %	285 640 €
TOTAL HT		714 098 €

